

Portant intégration et nomination de
Monsieur ONDAY-OTSOUA Jean Pierre dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Eaux et
Forêts).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.5.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.03.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 1021/SGEF/DAAF du 29 Octobre 1983 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

.../...

D.G.B.

D.C.F.

YB

Protocole d'Accord du 5 Août 1970 signé entre la CONGO et l'URSS ;

D E C R E T

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur JNDAY-OTSOUA Jean Pierre, né le 27 Juillet 1955 à Olléme terre, titulaire du Diplôme de l'Institut Forestier et Technique de Veroney (URSS), Spécialité : Génie Forestier, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur des Eaux et Forêts Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 7 Février 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et
Forêts,



Henri DJOMBO ..

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSIOMA ..



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA ..

Le Ministre des Finances,



Utihé Ossétoumbe LEKOUNDZOU ..

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
 - DGTFP/DFP..... 3
 - DFP/BSF..... 1
 - D.G.B..... 3
 - D.C.F..... 1
 - M.E.F..... 1
 - S.G.E.F..... 2
 - INTERESSE..... 1
 - DOSSIER..... 3
- SGCM/EC... 2./-